



ON S'ABONNE :
 Cahors, bureau du Journal,
 chez A. LAYTOU, imprimeur,
 en lui adressant franco un mandat
 sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL,
 ZÉ. DORDOGNE, LOI ET GARONNE,
 TARN-ET-GARONNE :
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16
 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRICES DES INSERTIONS
 ANNONCES,
 25 centimes la ligne.

RÉCLAMES
 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus
 à Cahors au bureau du Journal
 rue de la Mairie, 6, et se paient
 d'avance.

Les Lettres ou paquets non
 affranchis sont rigoureusement re-
 fusés.

L'ABONNEMENT
 se paie d'avance.
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
 la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement, Avis de renvoyer ce numéro quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 :
 Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot.
 Les annonces administratives : dans le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des
 annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).
 Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de
 Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans
 le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 10 Juillet 1867.

BOURSE DE PARIS.

	R ^{te} 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 8 juillet.....	68 70	99 »»
Du 9.....	68 85	98 95
Du 10.....	68 85	99 »»

BULLETIN

Le deuil que prennent successivement toutes les cours de l'Europe pour la mort de l'Empereur Maximilien répond aux sentiments qu'affectent aussi bien les peuples que les souverains.

Le roi Victor-Emmanuel a ordonné un deuil de vingt jours. La cour de Lisbonne a pris le deuil pour un mois. L'Empereur François-Joseph vient d'ordonner que, pour honorer le souvenir des services que Maximilien a rendus à la marine autrichienne, celle-ci lui donnera des obsèques solennelles. Tous les bâtiments de guerre hisseront, pendant sept semaines, au mâât de hune, leur pavillon voilé d'un crêpe. A Vienne, comme à Paris, les officiers de l'armée portent le crêpe à l'épée, et il est mis en cravate au drapeau de chaque régiment. Le roi de Prusse a adressé à l'Empereur d'Autriche une lettre autographe pour lui exprimer la part que lui et sa famille prennent au malheur qui vient de frapper la maison de Hapsbourg.

L'Impératrice Charlotte, enfermée à Miramar, ne connaît pas encore le sort de son mari. On prend toutes les précautions pour le lui laisser ignorer. La mort de Maximilien était le dernier coup que la fortune pût réserver à cette princesse infortunée.

L'Espagne a déjà rappelé son consul à Mexico. Le gouvernement anglais rappellera-t-il aussi son représentant ? M. Otusay a annoncé à la chambre des communes une interpellation à ce sujet. On sait que l'Empereur Maximilien était le cousin de la reine Victoria.

On mande de Vienne, 6 juillet : « Le bruit

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 10 juillet 1867.

Exposition Universelle

XIII.

L'ASSOCIATION DES SECOURS AUX BLESSÉS. — LES AMBULANCES. — LES INSTRUMENTS DE GUERRE.

Les contrastes ne manquent pas au palais du Champ-de-Mars. Ils viennent à vous, pour ainsi dire, à l'improviste. En est-il, par exemple, de plus saisissant, de plus curieux, que celui des spectacles si différents offerts par les appareils guerriers, les ambulances ! Ici, la mort, les souffrances, sous tous les aspects ; là, les secours, les consolations, la vie. La destruction, le salut, à quelques pas l'un de l'autre. Les yeux sont étonnés d'abord, et de ce contraste naît une observation que j'ai eu le bonheur de voir partager par beaucoup d'autres.

Il y a quelques années à peine, les appareils de la guerre occupaient seuls une place dans nos Expositions universelles. Chaque peuple y apportait les spécimens de ses inventions destructives. Ils y régnaient en maîtres, et c'est là que nous avons vu s'élever ces faisceaux d'armes blanches, ces pyramides de boulets et de bombes, ces parcs d'artillerie, ces machines monstrueuses qui n'avaient d'autre but que d'annihiler le courage de l'homme, d'ajouter aux moyens de carnage et de désolation.

Aujourd'hui, près d'eux, en silence, sont venus se placer, prêts à remplir le rôle de sauveteurs, les instruments, les engins, imaginés, au contraire, par une bienveillante persévérance, par une infatigable charité, pour prévenir et réparer les maux qu'ils répandaient au hasard. En entendant que la voix de Bellone cesse de retentir, c'est celle de l'humanité qui s'élève. Depuis dix ans, elle s'est fait entendre et, peu à peu, elle a pénétré dans les cœurs, elle a convaincu, elle est parvenue à réunir dans un même but,

court que l'amiral Tegethoff a reçu la mission de se rendre au Mexique, pour réclamer la dépouille mortelle de l'Empereur Maximilien. On ajoute qu'une escadre autrichienne accompagnera Tegethoff.

Plus l'on va, plus les incidents se multiplient dans le sens d'une agression contre le Mexique. Que feraient, dans ce cas, les Etats-Unis ?...

La discussion du projet de loi sur le patrimoine ecclésiastique a commencé à la Chambre des députés d'Italie ; quelques membres ont attaqué le projet comme contraire à la liberté, à la justice et aux intérêts financiers ; d'autres l'ont défendu en faisant ressortir l'attitude du clergé vis-à-vis de l'Italie. M. Rattazzi a déclaré que le gouvernement acceptait pour base de la discussion le projet de la commission, en se réservant de proposer des modifications sur quelques articles. Il a ajouté, ce qui est très-important, que la maison de banque Erlanger interviendrait à nouveau dans l'opération, lorsque les chambres l'auraient décidé.

On a fort exagéré les désordres qui ont eu lieu ces jours derniers à Luques ; ce n'était qu'une rixe insignifiante entre des soldats et des bourgeois. Quant à la démonstration garibaldienne de Terni, bien qu'elle ait été comprimée, la fermentation est intense sur ce point de la frontière pontificale.

Personne autant que les prussiens ne possède l'art de jouer sur les mots. Un télégramme de Berlin dit : « Il est faux que le gouvernement général ait remis à la reine Marie de Hanovre une lettre contenant un ordre d'expulsion. » C'est vrai. Mais voyez la suite : « Il ne sera fait aucun obstacle à ce que la reine prolonge son séjour dans le Hanovre pourvu qu'elle adhère aux conditions prescrites. » Or, ce sont justement ces conditions que refuse d'accepter la reine de Hanovre. Du reste, une dépêche allemande postérieure à ce débat épistolaire, annonce que S. M. a résolu d'abandonner Marienbourg et de se rendre à Hietzing.

L'Angleterre est à la veille d'un conflit armé avec l'Abyssinie. L'agent britannique, pour tâ-

cher d'obtenir la mise en liberté des captifs, a envoyé un ultimatum à l'Empereur Théodore. Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas.)

Londres, 8 juillet.

Le vice-roi d'Egypte se rend aujourd'hui à Windsor. Un grand banquet aura lieu mercredi chez lord Derby.

Son Altesse égyptienne a accepté l'invitation pour une fête au Palais de cristal.

Dresde, 8 juillet

Hier, une réunion d'électeurs indépendants de tous les partis de la Saxe a adopté comme base des élections au Reichstag que le programme du parti national prussien du 14 juin. Le comité central de cette réunion a déposé son mandat.

Bruxelles, 8 juillet.

La reine de Prusse quittera Windsor, demain 9 juillet, pour se rendre à Paris. S. M. descendra à l'hôtel de l'ambassade prussienne.

Le *Moniteur belge* dit que les projets de fêtes et de voyages de la Cour sont abandonnés. Il ajoute que les visites promises par LL. MM. à plusieurs villes sont ajournées.

Saint-Petersbourg, 7 juillet

Les fiançailles officielles de la grande duchesse Olga Constantinowna avec le roi des Hellènes ont été publiées. La cérémonie aura lieu le 8 juillet.

Le général-adjutant Roumay est nommé aide-camp général du comte de Berg.

SÉNAT

COMPTE RENDU ANALYTIQUE (Extrait).

Séance du Vendredi 5 Juillet 1867.

M. le président prononce l'allocation suivante :
 Messieurs les sénateurs,

A une de nos précédentes séances, l'intérêt qui s'attache ici à toutes les nobles causes, avait provoqué des paroles d'espérance en faveur de l'Empereur Maximilien. Nous nous trompons et nous n'avons à exprimer aujourd'hui que des sentiments de douleur. (Sensation.) Un crime horrible a été commis contre les lois de la guerre, du droit des gens et de l'humanité.

De toutes parts. Très-bien ! Très-bien !

M. le président. De Maximilien, qui n'était qu'un vaincu, la trahison et la barbarie ont fait une victime. Ceux qui ont immolé ce prince loyal et sincère, que d'imposantes manifestations nationales étaient venues chercher à Miramar pour occuper le pouvoir vacant, ces hommes, si tant est qu'ils méritent ce

font la plus admirables des propagandes. Les hommes de sciences ont écrit des livres excellents; les ingénieurs ont inventé des machines, une foule d'autres professions ont apporté leur concours, tous des souscriptions. Je ne prétends pas dire que l'influence toujours croissante de ces comités parviendra à supprimer la guerre; elle la rendra moins cruelles; elle fera que les conséquences en seront moins douloureuses.

Il est peu de pays qui n'ait même une petite place dans cette classe XI, visitée sans cesse avec le plus vif intérêt. Voilà une foule d'engins envoyés par les Etats-Unis d'Amérique, — qui ont dû en faire un si fréquent usage; — en voici qui viennent d'Egypte, du Canada, de toutes les contrées de l'Europe, avec les différences qui sont indiquées par la nature de leur sol et de leur climat.

Ce spectacle vaut bien celui des canons, des mortiers, des panoplies étincelantes, s'élevant en face. Ils ne causent véritablement plus autant de terreur, depuis qu'on peut les apprécier de près.

Ce sont, certes, d'admirables travaux au point de vue de l'industrie métallurgique; ils attestent de merveilleux progrès dans l'art de la fonte, dans celui de l'acierisation des fers; mais pour assurer à ces monstres la force de résistance qui leur est indispensable, quelle forme leur a-t-on donnée ? Que nous sommes loin des élégantes pièces d'artillerie qui accompagnaient naguère les armées et pouvaient se manœuvrer avec autant d'ordre que de régularité !

A quoi peut servir ce canon Krupp, fondu dans les aciéries d'Essen, et qui étouffe la foule par sa masse ? Il pèse cinquante mille kilogrammes, repose sur un affût en acier du poids de 15000 kil., et pivote sur un châssis du poids de 25000 kil. ! Où pourra-t-on jamais installer une semblable pièce ? Ce formidable tuyau, lance, on peut lancer, suivant l'inventeur, des projectiles pleins et creux, du poids de 550 à 600 kil. avec une charge de poudre de 50 à 55 kil.

J'ai la preuve officielle que ce canon coûte, seul 393,750 fr.; et, avec l'affût et le châssis, 543,750 fr.

nom, ne représentent ni la cause d'un peuple, ni une forme de gouvernement. (Très-bien ! très-bien) C'est l'anarchie militaire enivrée d'un jour de lâche et odieux succès (nouvelle et vive approbation) qui déchire son ennemi avant de se déchirer elle-même. (Très-bien ! très-bien !) Car, Messieurs, n'en doutez pas, le sang de Maximilien retombera sur ceux qui l'ont versé.

De toutes parts. Oui ! Oui !

M. le président. Ainsi le veut l'inflexible justice. La mort de ce prince innocent fera plus de mal à ses auteurs qu'il ne leur en eût fait par sa victoire : Protestons donc contre cet abominable outrage fait à la civilisation de notre époque, et attachons-nous plus fort aux principes généraux et libéraux qui nous le faisaient croire impossible.

(Des bravos et des applaudissements prolongés suivent cette allocation qui a profondément impressionné le Sénat.)

M. Adolphe Barrot : Et l'infâme traître Lopez, qui est officier de la Légion d'Honneur ! Quelles mesures prendra-t-on à son égard ? Laissera-t-on sur sa poitrine le signe de l'honneur ?

M. le président : C'est une affaire de la compétence du Conseil de l'ordre qui ne manquera pas de s'en occuper.

M. le comte de G. Flamarens : Le nom de traître est devenu synonyme de celui de Judas.

Son Exc. M. le maréchal Bazaine : Il sera dégradé de droit.

M. le vicomte de la Guéronnière : La conscience publique demande cette dégradation.

M. le baron de Ladouette : Le conseil de la Légion d'Honneur avisera.

(Le vif sentiment qui agite l'assemblée interrompt la séance pendant quelques instants).

La séance continue.

CORPS LÉGISLATIF

COMPTE RENDU ANALYTIQUE. (Extrait.)

Séance du vendredi 5 Juillet 1867.

A l'ouverture de la séance du Corps législatif de ce jour, M. le Président a prononcé l'allocation suivante :
 Messieurs,

Hier encore on se refusait à croire que l'empereur Maximilien eût péri victime d'un crime odieux. Aujourd'hui, il n'est que trop vrai, l'attentat est consommé !

La douloureuse nouvelle en a été annoncée ce matin avec l'expression des sentiments auxquels la France entière s'associera. (De toutes parts : Oui ! Oui ! — Très-bien ! très-bien !)

Mais votre Président tient à manifester hautement devant le Corps législatif la réprobation qu'inspire une pareille atteinte portée à l'honneur et à la civilisation. (Vive et longue approbation)

La séance continue.

Aux détails que nous avons publiés dans notre dernier numéro sur le drame de Quere-

Si l'on calcule le capital employé et le prix de la charge et des projectiles, chaque coup de ce canon, dont on a tant parlé, revient à près de 4,000 fr.

Voilà une curiosité qui coûte cher. Je crois que sa place, dans un prochain avenir, sera dans un musée, pour rappeler ce moment de folie que nous avons traversé, où l'on ne pensait qu'à inventer des instruments de destruction, dont, heureusement pour l'humanité, le premier défaut était de ne pouvoir être facilement manié par la main de l'homme.

Plus heureusement encore, on est revenu de cette folie, surtout dans notre pays. Puisque la guerre est un mal inévitable, s'il y a guerre, on comprendra toujours en France, qu'elle doit se faire avec des armes légères, faciles à transporter. L'arme n'est pas tout dans le combat, le soldat y doit toujours tenir la première place. L'épée, la bayonnette, dans les mains d'un homme de cœur, seront toujours plus redoutables que ces montagnes de fer, que ces machines gigantesques, que l'on ne saurait placer qu'à distance afin de pouvoir les manœuvrer en sûreté.

Ne nous occupons plus d'elles et puisque la guerre a toujours la triste mission de faire des malheureux, jetons de préférence un regard sur l'ensemble de cette Exposition de la classe XI qui a pour but de sauver ses victimes.

L'association des secours aux blessés et aux malades en campagne a montré qu'elle existait : elle a rendu de grands services, déjà, et promet d'en rendre davantage. Il n'y a qu'un moyen de reconnaître son zèle, de l'encourager, c'est de s'affilier à elle.

J'ai, du reste, un excellent exemple à donner : Avant de quitter Paris pour retourner dans ses Etats, et dans une de ses dernières visites à l'Exposition universelle, le roi de Prusse, Guillaume, l'homme de Sadowa, est allé s'inscrire parmi les fondateurs et les souscripteurs des sociétés nationales de secours aux blessés militaires de terre et de mer.

Il a écrit son engagement en langue française et mis sa signature entre celles de deux ouvriers.

CH. D'ARGE.

l'aro, nous pouvons ajouter les suivants, puisés dans les correspondances mexicaines adressées aux journaux de New-York, au *Herald* et au *Times* principalement :

Pendant le siège de Queretaro, Maximilien a étonné tout le monde. Mark Tapley lui-même n'aurait pas pu se montrer plus grand dans de pareilles difficultés. L'empereur a été la vie et l'âme de la défense. Il y a longtemps que sans lui la ville se serait rendue. Toujours rempli de gaieté et d'espérance, brave même jusqu'à la témérité, et patient dans les circonstances les plus difficiles, il a obtenu l'admiration de ses ennemis eux-mêmes.

Peu de généraux ont exposés leur vie aussi fréquemment, aucun n'avait une si pauvre nourriture et n'était aussi misérablement logé que l'empereur. Il était rare de voir sur sa table des mets plus savoureux que de la viande de cheval et du riz, tandis que son état-major avait des poulets, des dindes et du vin.

Un officier, entrant le matin dans la chambre de Maximilien, trouva l'empereur tranquillement assis devant son déjeuner, mais n'ayant ni assiettes, ni fourchettes ou couteau pour manger.

Fréquemment il se levait dans le milieu de la nuit, et, sans être accompagné de personne, il faisait une ronde au tour de la place et répondait aux : Qui vive ! des sentinelles.

Le général impérialiste Mendez, après une de ces visites nocturnes, fit même cette remarque d'un ton un peu bourru d'un homme réveillé en sursaut d'un bon sommeil, que « le Mexique n'avait jamais eu de président à moitié aussi démocrate. »

Deux fois les généraux avaient supplié l'empereur de prendre avec lui la cavalerie, et de s'ouvrir un chemin jusqu'à Mexico, comme dernière ressource pour sa sécurité personnelle. Deux fois l'empereur refusa nettement, disant qu'il combattrait avec eux jusqu'à la fin.

« Je ne m'abuse pas, disait-il, je sais bien que si ils me prennent, ils me fusilleront ; mais tant que je pourrai combattre, je ne m'enfuirai pas. »

Maximilien avait 50 dollars par jour pour ses dépenses, environ 250 francs. Et là-dessus, il lui fallait payer ses ordonnances pour ses deux chevaux ; dans les derniers jours, il n'avait plus qu'un cheval, son chirurgien, son secrétaire, etc. Enfin, il ne lui restait que 11 dollars, 55 francs, pour ses dépenses personnelles. Il rencontrait rarement dans les rues un mandant ou un soldat, sans lui donner un dollar.

Maximilien montrait aussi la plus grande humanité envers les prisonniers républicains qu'on pouvait faire fusiller, ce qui semblait montrer que le fameux décret d'octobre 1865 avait été l'œuvre de son entourage plutôt que le sien propre. Ainsi le prince Salm-Salm ayant résolu de faire une sortie, non-seulement pour faire passer des courriers, mais encore pour s'emparer du général républicain Martinez, qui gisait dans un hôpital, en dehors de Queretaro, avec une blessure à l'épaule, l'empereur donna des ordres précis pour que, si la sortie réussissait, on ne ramenât pas le général Martinez s'il y avait la moindre aggravation de douleur physique, pour celui-ci, à être transporté. La sortie ne réussit pas complètement. On ne put arriver jusqu'à l'hôpital où était Martinez, dont le prince de Salm-Salm voulait faire un otage en cas de capture de Maximilien.

Mais on s'empara de quelques déserteurs passés dans les rangs des juristes. Tout le monde à Queretaro réclamait la mort de ces soldats qui en désertant, avaient porté à l'ennemi des renseignements importants. L'empereur refusa opiniâtement de les laisser fusiller.

« Je ne veux pas d'exécution, disait-il, quoique je sache très-bien que ces hommes sont coupables. »
 « Si les choses tournent bien, tant mieux ; mais si elles tournent mal, je n'aurai rien sur la conscience. »

Et le correspondant mexicain de *New-York-Herald* ajoute :

Tout cela est très-chevaleresque, mais je doute que ce soit la manière de réussir avec ces gens-là. Ceux de ma propre nation, qui le connaissent le mieux, agissent bien différemment. La reconnaissance et l'appréciation de la générosité ne sont pas connues au Mexique.

Ces gens ne peuvent être maintenus que par la rude main d'un ogre (*sic*). Le duc d'Albe serait le meilleur gouverneur qu'ils puissent avoir.

A la fin d'avril, une sortie générale des impérialistes contre les lignes libérales fut d'abord couverte de succès ; mais à la fin les renforts juristes étant arrivés, les assiégés furent forcés de rentrer dans la ville. L'empereur voulait se mettre à la tête du 4^e régiment de cavalerie et charger l'ennemi. Il en fut empêché à grand-peine par les officiers de son état-major. Il rentra donc dans les lignes de Queretaro, au milieu d'une grêle de balles et de boulets. « Mais, disent les correspondances américaines, il paraissait s'en soucier fort peu. »

Pour extrait : A. Layton.

Revue des Journaux

CONSTITUTIONNEL.

On lit dans le *Constitutionnel*, sous les signatures Paulin Limayrac et Boniface :

« Le Sénat et le Corps législatif se sont montrés les dignes interprètes de l'indignation qui a éclaté dans toute la France à la nouvelle de l'horrible attentat commis sur l'empereur Maximilien. En s'associant, par un mouvement unanime, aux protestations éloqu岸tes, faites par leurs présidents contre le crime de Juarez et de ses complices, les deux chambres françaises ont bien mérité de la civilisation et de l'humanité. »

« Le même sentiment anime tous les cœurs, et dans toutes les classes de la société, chez le riche comme chez le pauvre, dans le salon comme dans l'atelier, il n'y a qu'un cri : Juarez est un bourreau et Maximilien est une victime. »

« Mais à l'horreur qu'inspirent les assassins et à la douleur qu'inspire la fin si triste d'un prince héroïque ; se joint aussitôt dans tous

les esprits cette réflexion : Que va devenir le Mexique ? Et l'on ne peut s'empêcher de plaindre un pays où tout gouvernement régulier semble désormais impossible et où l'on n'entrevoit que des convulsions et des ruines. »

« Une anarchie sanglante, en effet, suivra de près la trahison et l'assassinat ; l'expiation va commencer. En se retournant les uns contre les autres, les maîtres actuels du Mexique auront bientôt vengé Maximilien. Alors on comprendra combien était grande et généreuse la pensée de ce malheureux prince, qui n'aura qu'un tort dans l'avenir, c'est d'avoir cru que le Mexique pouvait encore être une nation. »

« La mort de l'empereur Maximilien a provoqué, dans la population parisienne, des sentiments d'horreur pour les meurtriers et de compassion pour la noble victime. »

« Tout Paris a encore présent devant les yeux la sympathique figure du malheureux prince qui était venu visiter la France avant de s'embarquer pour le Mexique. Tous ceux qui ont pu approcher le jeune souverain, ont gardé le souvenir de sa personne à la fois si chevaleresque et si affable. »

« Aussi cette mort cause-t-elle une douleur unanime qui se manifeste de toutes parts. Les personnages les plus notables de toutes les classes de la société, les illustrations de la politique et de la science, montrent un empressement dont il existe peu d'exemples, à exprimer dans des lettres à l'empereur d'Autriche et à son représentant à Paris, les sentiments que cette immense infortune fait naître dans tous les cœurs généreux, c'est-à-dire dans tous les cœurs vraiment français. »

MONDE.

Nous empruntons à une correspondance de Rome, en date du 2 juillet, publiée par le *Monde*, le passage suivant :

« Les étrangers commencent à quitter Rome ; quelques évêques et beaucoup d'ecclésiastiques sont déjà partis. Ceux-ci s'en retournent pleins d'amour pour Pie IX et ce voyage n'a fait encore que raviver leur enthousiasme et affermir leur foi. Les italiens en général, les romains en particulier, n'ont peut-être pas recueilli d'aussi unanimes sympathies. La population romaine n'a pas toutes les vertus sans exception. On se plaint qu'elle vende l'hospitalité que ses pères donnaient autrefois ; et puis, un tel encombrement dans une ville qui n'est pas grande, ne laisse pas à chacun toutes ses aises. Mais Paris, la ville civilisée par excellence, et qui tient en ce moment aussi table ouverte, ne montre, ce semble, ni tant de désintéressement, ni tant de bonne grâce vis-à-vis du commun de ses visiteurs, que les français ait le droit de se montrer trop exigeants ailleurs. Nous n'avons pas oui dire qu'on y logeât les gens pour rien, qu'on les nourrit bien à bon compte, que les cochers y fussent des modèles d'urbanité et de bonne manière, et qu'il fût inutile de surveiller ses poches. Rome n'est pas plus parfaite. Mais au-dessus de ces misères il y a la ville des sanctuaires, la ville des saints, la ville des Souverains-Pontifes, la ville de Pie IX, le cœur et la tête de l'Eglise ; et celle-là laissera à tous ceux qui l'auront visitée le plus pur et le plus doux des souvenirs. »

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour.

Le Corps législatif a continué aujourd'hui la discussion du projet de loi sur le budget.

— C'est bien positivement le 15 juillet que viendra, à la cour d'assises, l'affaire Berezowski. La cour sera présidée par M. le premier président Devienne ; le siège du ministère public sera occupé par M. le procureur général de Marnas. Hier, selon l'usage, M. le président Devienne s'est rendu à la conciergerie pour questionner l'accusé sur son identité et pour lui demander s'il persistait dans ses déclarations. Celui-ci a répété se nommer Antoine Berezowski et être né à Kotszysky, le 9 mai 1847. Le défenseur est M. Emmanuel Arago qui sera assisté de M. Jules Favre. On croit que les plaidoiries occuperont seulement une audience. D'après l'évidence des faits et les aveux de l'accusé, le verdict du jury et l'arrêt de la cour sont indubitables. On continue à supposer, au palais, que, conformément au vœu manifesté par l'empereur de Russie, il y aura commutation de peine.

— Le Sultan assistait hier soir à la représentation de l'Opéra. Sa Hauteesse a puru prendre un véritable plaisir à ce spectacle.

— On mande de Luxembourg que l'autorité militaire prussienne a procédé, lundi 8 juillet, à la vente des approvisionnements militaires de la place. L'évacuation, mise en doute par tant de personnes, est donc un fait accompli.

La Prusse a cédé pour le Luxembourg, elle cédera pour le Sleswig septentrional. Qui l'eût dit, il y a un an ? C'est le cas de répéter : tout est possible.

— Le pont en briques traversant le nouveau cours Lieutaud, à Marseille, s'est écroulé. On parle d'une vingtaine d'ouvriers morts ou blessés.

— Depuis le 1^{er} juillet, les militaires de passage à Paris sont admis gratis à l'Exposition universelle.

— Le Conseil d'Etat s'occupe en ce moment du projet de loi modificatif du code de procédure civile, et particulièrement en ce qui concerne les ventes d'immeubles. La haute assemblée aura prochainement à examiner un second projet de loi, ayant pour but d'augmenter la compétence des Juges de Paix.

— Quoique la discussion du projet de loi sur les biens du clergé soit commencée à la Chambre des députés d'Italie, on répand, dans le monde politique et ecclésiastique que le gouvernement songe à ajourner cette mesure financière. D'autre part, de nouvelles négociations auraient été ouvertes entre le St-Siège et le cabinet de Florence.

— Le Prince Impérial est parti samedi soir pour Bagnères-de-Luchon, où il passera une saison thermale. S. M. l'Impératrice rejoindra son fils à Biarritz, vers le commencement du mois d'août.

— Dans le monde financier, on s'occupe beaucoup de la vente, par le gouvernement russe, du chemin de fer entre St-Petersbourg et Moscou. Cette affaire a été conclue à Paris. M. Abazat, directeur de la compagnie concessionnaire, a obtenu ces conditions : Un tiers de la somme sera immédiatement versé au trésor ; le second tiers dans un an, et le reste dans deux ans.

Pour extrait : A. Layton.

LA CONTRAINTE PAR CORPS.

RAPPORT AU SÉNAT

Dans sa séance de vendredi. Le Sénat a entendu le rapport de M. le président de Royer, au nom de la commission du projet de loi sur la contrainte par corps, adopté par le Corps législatif. C'est un travail de la plus haute portée philosophique et économique. En le scrutant avec persistance, on y trouve peut-être plus de raisons en faveur du maintien que pour la suppression de l'incarcération à propos de dettes commerciales. Voici, par exemple, comment l'honorable rapporteur expose les raisons sur lesquelles s'appuie la minorité de la Commission pour demander que la loi soit de nouveau soumise à la délibération du Corps législatif :

« Cette loi n'a été demandée par personne. L'un des ministres l'a reconnue lorsqu'il a dit devant le Corps législatif. « Il est certain que nous allons ainsi au delà de ce qu'on nous avait demandé. »

« Elle n'a été précédée que d'une instruction tardive et incomplète. Le conseil général de la Banque, c'est à dire le témoin le plus vigilant et le plus élevé du mouvement et des besoins du commerce, n'a pas été consulté. Aucun avis n'a été demandé à la cour de Cassation, bien qu'il soit en quelque sorte de tradition de recourir aux lumières et à l'expérience de ce grand corps judiciaire, toutes les fois qu'il s'agit de toucher à nos codes. »

« La presque unanimité de la magistrature et des représentants du commerce s'est montrée favorable au principe de la contrainte par corps et contraire au projet de loi. Cela résulte de l'enquête qui a eu lieu sur la demande de la Commission du Corps législatif. »

« Enfin l'article 1^{er}, repoussé par cette commission, n'a été voté qu'à une très-faible majorité. »

Néanmoins, et après avoir impartialement exposé les raisons approbatives de la majorité de la Commission sénatoriale, le rapport conclut à la sanction de la loi par la haute assemblée. Voici comment se termine le travail de M. le premier président de Royer :

« Messieurs les sénateurs, la loi sur la contrainte par corps est à l'étude depuis 1862. Le Corps législatif en a été saisi en 1865. Elle a subi bien des épreuves traversés bien de discussions. Les questions qu'elle soulève sont de celles qui ne peuvent pas rester longtemps indécises. Vous avez maintenant à les apprécier, dans l'indépendance de vos délibérations et de vos nouveaux droits. Quelle que soit l'opinion à laquelle vous vous arrêtez, vous reconnaîtrez, comme la commission, dans la pensée qui a présidé à la présentation de la loi, l'active et généreuse préoccupation d'un gouvernement qui, sans jamais s'éparer l'ordre de la liberté, s'attache avec une louable hardiesse à donner à la liberté et à l'initiative individuelle tous les développements compatibles avec les

intérêts généraux du pays et de la société.

La discussion a été renvoyée au vendredi 12 juillet. On s'attend à une vive controverse. Il est à présumer que la haute assemblée, suivant en cela l'exemple du Corps législatif, vaudra qu'il soit fait une seconde fois épreuve de la tentative libérale du gouvernement. Si elle réussit, tout le monde applaudira. Si elle échoue, il faudra bien en revenir à se confier pour le soin des droits et des devoirs engagés dans la question, à l'appréciation de la magistrature.

Pour extrait : A. Layton.

Voici les principaux passages et la fin de l'allocution prononcée par le Pape dans le consistoire du 26 juin dernier, en présence d'environ cinq cents évêques, et à l'occasion des fêtes du centenaire de Saint-Pierre :

« Pourquoi les dissimulations-nous ? vénérables frères, voilà longtemps que nous sommes sur le champ de bataille et que nous luttons pour la défense de la religion et de la justice contre des ennemis perfides et acharnés ; le combat est si prolongé, si redoutable, que toutes les forces réunies de la milice sacrée paraissent à peine suffisantes pour résister. Quant à nous, combattant pour la cause de l'Eglise, pour la liberté et pour les droits de notre charge suprême, jusqu'ici nous avons échappé, grâce au secours du Dieu tout puissant, à de mortels périls. »

« Mais cependant nous sommes entraîné et ballotté par les vents et par les flots contraires ; nous ne craignons pas le naufrage, parce que l'assistance présente de Notre-Seigneur Jésus-Christ ne nous permet pas de craindre ; mais nous sommes affligés d'une intime douleur à la vue de tant de monstrueuses et nouvelles doctrines, de tant de crimes et d'impies commis contre l'Eglise et le Saint-Siège apostolique. Nous les avons déjà condamnés et réprouvés ailleurs et de nouveau aujourd'hui pour obéir à l'office de notre charge, nous les condamnons et nous les réprouvons publiquement. »

« Toutefois, dans les circonstances actuelles et au milieu de la joie que nous procure votre présence, nous voulons éviter de rappeler tant de sollicitudes, de soucis et d'angoisses qui torturent et déchirent notre cœur par de graves et continuelles blessures. »

« Nous les porterons plutôt sur les autels que nous avons tant de fois chargés de nos prières et arrosés de nos larmes. Nous révélerons, nous épancherons de nouveau, dans nos supplications réitérées, toutes ces souffrances, au sein de la miséricorde du Père céleste, nous confiant sans réserve à Celui qui sait et qui peut procurer la gloire et le salut de son Eglise et qui, rendant justice à tous ceux qui souffrent l'injure pour notre cause et à tous ceux qui se font nos adversaires, prononcera au jour fixé son juste jugement. »

« Cependant, vous vénérables frères, vous comprenez avec votre sagesse éprouvée combien il est important pour s'opposer aux desseins des impies et pour réparer les désastres de l'Eglise, que votre accord unanime avec nous et avec ce siège apostolique brille toujours davantage et s'enracine plus puissamment de jour en jour. Bien plus, cet amour de l'union catholique qui, lorsqu'il s'est attaché aux âmes, veut se repandre au loin pour l'utilité d'autrui, est amer, assurément, ne vous permettra pas de vous reposer jusqu'à ce que vous ayez, par tous vos efforts, amenés à cette même concorde universelle, à cette communauté indestructible de la Foi, de l'Espérance et de la Charité, tous les ecclésiastiques dont vous êtes les chefs, et tous les fidèles qui vous sont confiés. »

« Certes, il ne pourrait y avoir de spectacle plus beau aux yeux des anges et des hommes que de reproduire dans ce pèlerinage qui nous conduit de la terre d'outre la patrie, l'image fidèle de ce pèlerinage que les douze tribus d'Israël accomplissaient dans leur commun voyage vers les heureuses régions de la promesse. Elles marchaient toutes ensemble, chacune dirigée par ses chefs, distincte par son nom, divisée par sa place dans le camp ; chaque famille obéissait à ses pères, chaque troupe de guerriers à ses capitaines ; la multitude obéissait au prince, et pourtant il n'y avait dans toutes ses races qu'un seul peuple qui adorait le même Dieu et priait au même autel ; un seul peuple soumis aux mêmes lois, au même souverain-pontife Aaron, au même envoyé de Dieu, Moïse ; un seul peuple usant d'un même droit dans les travaux de la guerre et les fruits de la victoire ; un seul, enfin, qui, vivant sous les mêmes tentes, se nourrissant d'un aliment merveilleux, aspirait dans ses vœux unanimes au même but. »

« Certes, nous savons et nous avons éprouvé que vous donnerez tous vos soins à garder perpétuellement cette union ; nous vous en avez déjà donné tant de gages, par votre foi et votre concorde ! C'est ce que nous garantissons votre haute intégrité, votre éminente vertu, qui brillent toujours semblables à elles-mêmes et supérieures à tous les périls ; c'est ce que nous garantissons ce grand zèle et cette infatigable ardeur qui vous pressent de procurer le salut éternel des hommes d'augmenter la gloire de Dieu, c'est ce que nous garantissons enfin, et ce que nous garantissons avec la plus complète certitude, cette prière sublime que le Christ lui-même, avant ses derniers tourments, offrait à son père, en le priant que « ils soient tous un, comme vous, mon père, êtes en moi, et moi en vous, et qu'ils soient un en nous », et il est impossible que le père céleste n'exauce pas cette prière. Quant à nous, vénérables frères, rien ne nous est plus désirable que de recueillir de votre union avec le Saint-Siège apostolique le fruit le plus salutaire et le plus heureux que nous avons pensé devoir en découler pour l'Eglise universelle. Depuis longtemps déjà nous rions dans notre esprit un dessin qui a déjà été connu de plusieurs de nos vénérables frères, et que nous espérons pouvoir mettre à exécution aussitôt que nous en trouverons l'opportunité vivement désirée par nous. Ce dessin est de tenir un sacré concile oecuménique et général de tous les évêques du monde catholique, où seront recherchés, avec l'aide de Dieu, dans l'union des conseils et des sollicitudes, les remèdes nécessaires et salutaires aux maux qui affligent l'Eglise. »

« Nous avons le plus grand espoir que, grâce à ce concile, la lumière de la vérité catholique répandra sa clarté salutaire au milieu des ténèbres qui obscurcissent les esprits, et leur fera connaître, avec la grâce de Dieu, le sentier véritable du salut et de la justice. En même temps, l'Eglise, comme une armée invincible rangée en bataille, repoussera les assauts de ses ennemis, brisera leurs efforts et, triomphant de ces mêmes ennemis, étendra et propagera le règne de Jésus-Christ sur la terre. »

« Maintenant, afin que nos vœux soient exaucés et que nos soins et les vôtres obtiennent pour les peuples chrétiens des fruits abondants de justice, élevons nos yeux vers le Dieu source de toute bonté et de toute équité, en qui repose, pour ceux qui espèrent, la plénitude du secours et la fécondité de la grâce. »

« Puisque nous avons pour avocat auprès de son père, Jésus-Christ, fils de Dieu, ce pontife souverain qui a pénétré les cieux, qui toujours vivant intercède pour nous, et qui, dans l'admirable sacrement de l'Eucharistie, est avec nous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles, mettons, vénérables frères, mettons ce rédempteur comme un seing sur notre cœur, comme un seing sur notre bras, et portons en toute confiance nos prières assidues à cet autel où l'Auteur même de la grâce a établi le trône de sa miséricorde, et où il attend, desiréux de les reconforter, tous ceux qui souffrent et sont surchargés. »

« Supplions-le donc humblement et sans cesse d'arra-

cher son Eglise à tant de maux et de dangers de lui donner la joie de la paix, la victoire sur ses ennemis, afin que, pour la gloire de son nom, il ajoute à vous et à nous de nouvelles forces, afin qu'il enflamme les cœurs des hommes de ce feu qu'il est venu apporter sur terre, et qu'il ramène par sa vertu puissante à de salutaires résolutions tous ceux qui sont dans l'erreur.

« Il sera digne de votre piété, vénérables frères, de consacrer tous vos soins à augmenter chez les fidèles, qui vous sont confiés la connaissance de N. S. Jésus-Christ; qu'ils le vénèrent, qu'ils l'aiment, qu'ils le visitent, fréquemment dans l'auguste sacrement où il est présent. Rien ne sera plus conforme à votre zèle et à votre sollicitude que de faire veiller dans les cœurs des fidèles une piété reconnaissante, une flamme continue de charité, comme autour de ses autels veillent les flambeaux sacrés »

« Et pour que Dieu incline plus facilement son oreille vers nos prières, sollicitons vivement les suffrages; d'abord de la Vierge mère de Dieu, Marie immaculée, car nul patronage n'est plus puissant auprès de lui; ensuite des saints apôtres Pierre et Paul dont nous allons célébrer la naissance au ciel, et enfin de tous les bienheureux qui, régnaient avec Jésus-Christ dans les cieux, attirent par leurs prières les présents de la divine largesse sur les hommes. »

« Enfin, vénérables frères, à vous, à tous nos autres vénérables évêques des nations catholiques, à tous les fidèles confiés à vos soins et aux leurs, et de qui nous avons reçu et nous recevons sans cesse tant de témoignages de piété et d'amour, à tous et à chacun, nous accordons du fond du cœur notre bénédiction apostolique jointe à tous nos vœux pour leur bonheur. »

Pour extrait: A. Layton.

Bulletin Agricole

Le marché intérieur reste hésitant. Toutefois la fermeté ou même la hausse sur plusieurs points est contestable. L'épuisement des réserves n'est plus contestable. Il faudra que la récolte sur pied ou déjà rentrée suffise à la campagne de 1867-68. A bons entendeurs, salut !

Sur le carreau de la Halle de Paris, les farines ont monté d'environ un franc depuis huit jours. La cote du disponible, en six marques est à 70.50 (les 157 kil.) On traite les céréales, savoir: blés de 41 à 42 (les 120 kil.), seigles de 25.50 à 26 (les 115 kil.), orges de 22.50 à 23 (les 100 kil.), avoines de 23.50 à 24.50 (les 100 kil.) Du reste, peu d'animation dans les affaires. Il en est de même pour les marchés des départements. On remarque sur quelques-uns que le blé est demandé et la farine offerte. Marseille reçoit encore quelques chargements exotiques. Peu de demandes, prix calmes.

Les avis de l'étranger signalent, comme chez nous, de l'hésitation. Le penchant est à la baisse en Espagne et en Italie, à la fermeté en Allemagne. L'Angleterre où les prix sont stationnaires, a cessé pour le moment ses achats dans nos ports de l'Ouest.

Du pays vignoble, les plaintes sont moins vives. Juillet chaud et humide paraît vouloir réparer les torts de juin. Quant au commerce, il a la main forcée par la température et se défait volontiers des vins auxquels la chaleur porte ou peut porter préjudice. Sans cette obligation, les cours monteraient; ils sont tenus très fermes dans le Bordelais, la Bourgogne, le Rhône et le Midi pour les sortes bien alcoolisées. Les spiritueux proprement dits sont sans affaires au quai St-Bernard. Cependant les 3/6 betteraves obtiennent de 60 à 61 (l'hect.). Le Languedoc est coté 87. Les Charentes font quelques envois, tant à Paris qu'à l'étranger.

Malgré l'abondance des fruits à conserver, on ne remarque pas plus d'activité sur le marché aux sucres. Le brut indigène est à 57 (les 100 kil.); le raffiné de 126 à 127. Au détail, l'épicerie parisienne livre la bonne qualité à 1.30 (le kil.) Avis aux ménagères occupées autour des corbeilles pourprées et des bassines de cuivre.

Quant au bétail sur le marché central, médiocre commencement et bonne fin de semaine. Lundi à Sceaux, trop forts arrivages, surtout en grosses espèces (2,731 bœufs, 20,201 moutons) par conséquent lenteur de vente et baisse de prix. Jeudi, au contraire, bien que l'apport fût considérable encore (2,420 bœufs, 16,944 moutons) transactions faciles et reprise des cours sur toutes les sortes. A La Chapelle, baisse légère. Le 3,493 pores amenés ont trouvé acheteurs au cours moyen de 1.40 (le kil.) sur les trois marchés au bétail, et même à St-Germain, on parlait beaucoup du transfèrement à la villette des abattoirs de Paris. Il aura lieu le 15 juillet, à la satisfaction générale. C'est ce prélude de l'installation du grand marché qui doit réunir, en les remplaçant, ceux de Sceaux, de Poissy, etc. On espère qu'il sera inauguré avant la fin de l'année.

Voici les principales foires aux laines terminées. Les affaires n'ont pas en beaucoup d'animation. La fabrique n'achète pas au delà du besoin immédiat, et de leur côté les détenteurs préfèrent ramener les drapées que de les céder aux prix offerts. Il en résultera qu'à l'imitation de 1866, on verra plus en domaine qu'en foire. Ce n'est pas le cultivateur qui s'en plaindra.

COURS DES VINS

(Extrait du *Moniteur Vinicole*.)

Blais (Loir-et-Cher), 2 juillet. Voici le cours du jour: Tous nos vins de couleur sont les plus recherchés et deviennent très-rares; les gros noirs sont ceux sur lesquels le commerce se porte le plus pour les achats, viennent ensuite les vins du Cher les plus en couleur et les plus fermes; dans bien de localités il reste moins de vin à vendre

que l'année dernière à pareille époque. Les blancs sont délaissés pour le moment.

Les gros noirs se payent 70 fr. au vignoble, jauge de 228 litres; les vins du Cher, belle couleur, 50 à 55. jauge de 230 lit.; id. id. ordinaires, 45 à 48. jauge de 230 lit.; id. id. de Selles-sur-Cher, 43 à 44. jauge de 228 lit.; Onzain et environs, 38 à 40 fr., jauge de 228 lit.; les environs de Blois, 32 à 35 fr., jauge de 228 lit.; les Vouvrays, 38 à 45. jauge de 230 les Sologne 30 fr., jauge de 228.

Bordeaux, 2 juillet: 16 juin. — Vins du Languedoc: 1866: Petite couleur 150 à 175 fr.; une belle couleur 200 à 220 fr.; deux couleurs 250 à 275 fr.; le tout par 903 litres, sans logement.

Cahors 1866, sont tenus de 230 à 300 fr. le tonneau logé en barriques, une à trois couleurs.

Fleurance (Gers), 2 juillet. — Vins rouges du Gers, pris en gare de Fleurance, à tout prix, suivant qualité, couleur et âge, à 10, 12, 14, 16, 18, 20, 25, et 30 fr. l'hectolitre nu, payable comptant sans escompte, ou en valeurs à notre satisfaction; notre commission à raison de 1 fr. par hectolitre.

Narbonne (Aude), 2 juillet. Nos vins se cotent aux prix suivants:

Vin Narbonne, 1^{er} choix, 25 à 28 fr. l'hectolitre nu; idem 2^e choix, 22 à 23 fr. dito; idem montagne, 1^{er} choix 18 à 20 fr. dito; idem 2^e choix, 15 à 18 fr. dito; idem léger, 12 et 14 fr. dito.

Le tout pris chez les propriétaires, futaille, commission et charroi en sus.

Saint-Jean-d'Angely (Charente-Inférieure) Vin rouge vieux, 28 fr., nouveau, 12 fr.

Pour extrait: A. LAYTON.

Chronique locale.

MOIS	JOURS.	FÊTE.	POIRS.
14	Diman.	s Bonaventure	
15	Lundi.	s Henri.	Lascabanès, Montcabrier, Figearc.
16	Mard.	N.-D du m. C.	Prayssac.
17	Mercur.	s Alexis.	Payrac.

● N. L. le 1. à 9 h. 38 m. du soir.
 ● P. Q. le 8. à 5 h. 41 m. du soir.
 ● P. L. le 16. à 8 h. 5 m. du soir.
 ● D. Q. le 31. à 4 h. 53 m. du soir.
 ● N. L. le 31. à 4 h. 34 m. du matin.

CHEMINS DE FER.

Nous nous empressons de faire connaître que M. le Ministre des Travaux publics vient de faire parvenir à M. le Préfet sa décision du 8 juillet courant, statuant sur les résultats de l'enquête relative aux stations de l'embranchement du chemin de fer de Cahors à Libos: Son Excellence a décidé: 1^o que ces stations seront établies à Duravel, Puy-l'Evêque, Castelfranc, Luzech, Mercuès et Cahors; 2^o qu'il sera établi, en outre, deux stations supplémentaires, l'une près le hameau de Caunézil, vers le 36^e kilomètre; l'autre au lieu dit Le Colombier, vers le 8^e kilomètre. (Cette dernière, suivant certaines conditions, pour l'accès, adoptées par la Commission).

M. le Préfet du Lot a reçu, pour être transmises à l'Empereur, les Adresses des Conseils municipaux dont les noms suivent:

St-Laurent; Promilhanes et l'instituteur; Bannes; Belmont; Brengues; Cardaillac et les instituteurs; Corn; Espédaillac; Girac; Issendouls; Montet et Bouxal; St-Bresson; St-Hilaire-Bessonies; Tauriac; Thémimes; l'instituteur; le percepteur et divers notables; Rampoux; Thédillac, le desservant et le receveur-buraliste.

M. le Préfet a reçu également les Adresses:

Du maire de Labathude; de l'instituteur de Calamane; de l'instituteur et des élèves adultes de l'école communale de Cremps.

Hier soir, vers quatre heures, Desprat (Jacques), âgé de onze ans, se noyait dans le Lot, au lieu dit *les Tours*, quand le sieur Bouygues (Jérôme), maçon, voyant le danger que courait cet enfant, se jette à l'eau, traverse la rivière et sauve le jeune Desprat d'une mort certaine.

Mardi soir, vers six heures, le jeune Buges (Jean-Pierre), âgé de treize ans, s'est noyé dans la rivière du Lot, au faubourg St-Georges. Donnant encore quelques signes de vie, lorsqu'on le sortit des eaux, on espérait le sauver; mais tous les secours furent inutiles.

A M. le Directeur du *Journal du Lot*. Cahors, le 9 juillet 1867.

Monsieur, A la formation de la nouvelle liste des Commerçants notables de l'arrondissement de Cahors, certains petits esprits ont fait courir le bruit que je ne pouvais faire partie de cette liste; mon commerce étant au nom de Madame L. Frézouls.

Je vous prierai, Monsieur, de m'aider de votre publicité et d'être mon interprète auprès de ces personnes, afin de les inviter à passer chez Monsieur le Percepteur, pour s'assurer que la patente portée au rôle 406, payant bel et bien 126 fr. 60 c., est au nom de M. Alfred Frézouls, mercier, à Cahors.

J'aime à croire que l'honorabilité d'un négociant ne dépend pas des initiales R. ou G., cimentée par un nom propre; mais bien par les actes et faits de ce dit négociant. Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

ALFRED FRÉZOULS, négociant. Galerie de FONTENILLE, à Cahors.

Théâtre.

DIRECTION DE M. GÉRARD DE BEER.

Jeudi 11 juillet 1867.

RELACHE pour les répétitions générales de LA BELLE HÉLÈNE

Opéra-Bouffe en trois actes, musique d'Offenbach. Au premier jour: LES ETOUFFEURS DE LONDRES ou La Taverne des Sept Cadrons, drame à grand Spectacle, en cinq actes.

SOCIÉTÉ STE-CÉCILE

Vendredi 12 juillet à 8 heures 1/2 du soir.

France et Italie. — Marche Souvenirs de Boulogne. — Polka. Fanfare sur les diamants de la Couronne. Les Lanciers. — Quadrille

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

8 juillet Bateau (Rose-Catherine), faub. St-George
 9 — Verdy (Marie-Antoine-Joseph), rue Brives

Décès.

5 juillet Cazes (Elisabeth), 89 ans, rue Donzelle.
 6 — Hauliers (Marguerite-Catherine-Marie), 10 mois, rue St-Barthélemy.
 8 — Grangé (Rose), lingère, 35 ans, rue du Château.
 9 — Barthélemy (Marianne), 57 ans, à la Citadelle.
 10 — Buges (Jean-Pierre), 13 ans, faubourg Georges.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 7 juillet 1867.

20 versements dont 5 nouveaux 2,04 20
 3 remboursements 640 »

Pour la chronique locale: A. Layton

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois et de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris: l'emprunteur a d'ailleurs à toute époque le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, rue Neuve des Capucines, n° 19, à Paris. 2

Jurisprudence rurale. — Un propriétaire cultivateur, N. H*** avait fait faire par son domestique des réparations indispensables à un chemin où il opère ses transports habituels. Mais en rendant ce chemin praticable, le domestique l'avait sans doute retréci en enlevant de la terre au bord du fossé pour recharger la voie et la rendre carrossable. De là, procès de la part du maire.

M. H*** a été condamné à 5 francs d'amende. Le jugement s'appuie sur la loi de 1791, qui déclare que les chemins étant des propriétés communales, il appartient à l'administration seule d'y prescrire et d'y faire exécuter des réparations; il s'appuie également sur un arrêt de la cour de cassation du 16 décembre 1853 d'après lequel « la réparation faite par un particulier, sans autorisation, sur un chemin rural, n'en est pas moins une contravention, quoiqu'elle ait été faite dans l'unique but d'améliorer l'état de la voie publique. »

Il suit de là que les propriétaires ou cultivateurs qui veulent rendre praticable une section de chemin rural, même à leurs frais, sont obligés d'en demander l'autorisation au maire de la commune.

Pour extrait: A. Layton.

L'ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, Paris.

Sommaire du 6 juillet 1867.

Texte: Revue politique de la semaine. — Le Sultan à Paris. — Courrier de Paris. — Couronnement du roi de Hongrie (2^e article). — Judith et Holopherne, nouvelle (suite). — Sommités contemporaines: Victor Hugo (2^e partie). — Le Dunderberg — Exposition universelle de 1867: Distribution des récompenses; la Galerie du mobilier; Orfèvrerie française et étrangère, Joaillerie, Bijouterie (suite); Parfumerie; l'Eau de Botot. — Chronique musicale. — Le château de Mont-Brat.

Gravures: Fêtes de Pesth: Couronnement du roi de Hongrie (3 grav.). — Toulon: Arrivée en rade du Sultan Abdul-Azis. — Distribution solennelle des récompenses accordées aux lauréats de l'Exposition universelle de 1867. — L'orfèvre Christofle à l'Exposition (3 grav.). — La fontaine de l'Eau de Botot. — Le Dunderberg. — Médaille décernée aux lauréats de l'Exposition universelle. — Le château de Mont-Brat. — Rébus

LE TOUR DU MONDE

Sommaire de la 392^e livraison

Le château et la forêt de Fontainebleau, par M. du Pays. 1867. — Texte et dessins inédits.

PUBLICATION NATIONALE.

Pour paraître le Samedi 13 juillet la première livraison des ŒUVRES COMPLÈTES DE VOLTAIRE, mises à la portée de tous, publiées à Ferney-Voltaire, c'est-à-dire dans les lieux mêmes les plus remplis des souvenirs du grand homme. — Pour recevoir par an 32 livraisons de 8 pages, avec prime BEAU PORTRAIT VOLTAIRE, adresser 3 fr. 50 cent. seulement, en mandat de poste ou timbres-poste, à M. Alphonse JARRYS, Éditeur, à Ferney-Voltaire (Ain.)

Variétés

L'EXPOSITION DES ŒUVRES D'INGRES.

(Voir le *Journal du Lot*, du 26 juin.)

II

Ces quelques aperçus suffiront pour donner une idée des animosités ou des oppositions de toute nature qu'Ingres a subies de la part de ceux qui n'avaient, ni par intuition, ni par acquis, les notions de ses hautes recherches. Maintenant, pour ne point laisser l'attention du lecteur, nous tâcherons de définir l'esthétique ou l'idéal du maître en procédant brièvement, à grands traits, comme un peintre dans une esquisse.

Dans les opinions qui ont cours, il y a une erreur qu'il importe de combattre tout d'abord: Peut-on faire des portraits comme ceux d'Ingres et n'être en même temps qu'un médiocre peintre d'histoire? Poser cette question, c'est la résoudre. Les portraits d'Ingres, dignes de figurer à côté des œuvres du même genre des plus grands maîtres, doivent être considérés comme de vrais tableaux d'histoire: ce sont à la fois des individus et des types. La physionomie de chacune de nos classes sociales, s'y trouve rendue par des accents caractéristiques et, partant, généralisés: souverains, gentilshommes de transition, patriciennes par le nom, par la finesse du galbe ou la noblesse de l'attitude; artistes et bourgeois, capitalistes; hommes politiques; chacune de ses figures, tout en ayant son allure propre, marque toute une catégorie de personne. A leur vue, il me semble frôler au passage les divers acteurs du monde parisien; c'est leur air, leur costume et leur expression physiologique; le tout ennobli par un style emprunté aux Grecs. Comme je l'ai dit déjà, de tous les artistes modernes, Ingres s'est le plus assimilé ce style incomparable.

Assez d'autres l'ont tenté sans réussir. Ingres y a joint une pénétration extraordinaire de la nature par les traits et les divers accents de son dessin, et il restera en même temps un réaliste de premier ordre. Ceux qui n'ont exprimé quela bohème de leur temps, comme M. G. Courbet, ce qui n'est pas tout à fait le monde du XIX^e siècle, ne peuvent revenir de leur étonnement. Cet homme, qui était censé cultiver un art mort-né et faire des momies, passe au rang des peintres les plus vivants de son époque. Depuis tant d'années, on avait vu son œuvre sans vraiment la voir, qu'on se bornait à répéter à satiété qu'il étudiait, imitait, pillait des bronzes antiques, des pierres gravées, des estampes, Phidias et Raphaël, et qu'il combinait avec tout cela une sorte de maquetterie peinte. Quand on a été forcé de reconnaître qu'il avait fondu ces éléments divers dans le creuset de son génie, on s'est vengé de cette découverte en prétendant qu'il manquait absolument d'imagination: autre refrain! On a osé dire cela devant l'*Oedipe*, la *Source*, l'*Angélique*, la plus belle peut-être de ses figures; le *Virgile*, une composition parfaite; le *Vœu de Louis XIII*, l'*Apothéose d'Homère*, le *Saint Symphorien*, la *Stratonice*: voilà un arrêt curieux et qui n'est heureusement par sans appel.

Dans la grande galerie du rez-de-chaussée, au quai Malaquais, figure notamment un tableau de *Jupiter et Thétis*, datant de 1811, qui prête à rire aux Gaulois frivoles ou aux esprits pantagruéliques et goguenards. Je les engage à lire Stendhal; ils y verront que cet écrivain cherche à s'expliquer pourquoi l'amabilité française aime à troubler le plaisir des beaux-arts: ceci les corrigera peut-être. Il est certain pourtant qu'à côté de grands défauts et d'un Zeus à la tête exagérée, le tableau que j'ai cité devait faire entrevoir à tout observateur clairvoyant l'écllosion de l'*Angélique*, de la *Vénus Anadyomène* et de la *Source*. Est-il possible de refuser au maître l'imagination de la forme, c'est-à-dire l'invention du type? Dans les contours du corps de Thétis, dans le mouvement de la pose, dans le jet et les plis des draperies, la beauté de la déesse se révèle! elle enlace en quelque sorte de ses grâces et de la souplesse de ses membres le maître des dieux en lui adressant cette prière dans la posture d'une suppliante: « Honore mon fils qui de tous les vivants est le plus proche de la mort. » Il eût fallu peu de chose pour faire de cette toile une vision de l'Olympe!

Ingres, auquel on a tant reproché de manquer de fécondité, était, au contraire, très-abondant au point de vue plastique, et son œuvre n'est quelque peu limitée que dans les travaux d'imagination. Il a produit à la mine de plomb près de douze cents portraits. Chacun de ses tableaux, compris et cherché de plusieurs manières, lui a fourni le thème d'études peintes ou dessinées vraiment incomparables. Autant de morceaux, autant de chefs-d'œuvre! Ses dessins ne dépassent pas, ainsi qu'on l'a dit à mille intention, mais égalent ses plus belles peintures. Jamais il ne croyait avoir assez épuisé un sujet, tellement l'approfondissait et l'envisageait sous toutes ses faces. Quel compartiment ou chevalier que celui où figurent ces cinq dessins de premier ordre: la dernière composition de l'*Apothéose d'Homère*, l'*Apothéose de Napoléon*, le *Martyre de Saint Symphorien mis au carreau*, la *Famille Stanaty* où quelques accents rendent la laideur du père si expressive; enfin *Madame Destouches*, le visage le plus fin, le plus divinement joli. En face, on a placé le tableau de la *Vierge à l'hostie* et le portrait de la princesse de Broglie. La princesse (1) semble tenter d'étendre ses beaux bras d'un galbe si pur et ses mains de patricienne pour rapprocher d'elle ces merveilles et les caresser de son doux regard?

III

Un tel artiste, dont la force est éclatante, peut supporter la sincérité de la critique, et dans une étude comme celle-ci il convient de faire la part des défauts et des lacunes. A quoi bon tout envelopper dans une admiration qui deviendrait banale. Au génie, par respect, on doit avant tout la vérité. Chacun avec mesure peut analyser son impression. C'est ainsi que les grandes individualités sont peu à peu mises dans leur vrai jour.

Je tâcherai donc à présent d'éclaircir un point important: Quand Ingres a embrassé un sujet complexe et épique, a-t-il entaché sa conception du vice de l'école de David: le défaut de naturel, le sentiment déclamatoire, l'allure académique? Ses adversaires ont-ils, à cet égard, tout à fait tort? En

(1) Elle est morte il y a plusieurs années.

